



RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01706  
Numéro SIREN : 503 673 428  
Nom ou dénomination : A.J. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2017 sous le numéro de dépôt 7558



**SARL AJ SERVICES**  
3 Rue Beaubourg  
77184 EMERAINVILLE  
RCS DE MEAUX B 503 673 428

**AJ SERVICES**  
3 rue Beaubourg - 77184 EMERAINVILLE  
Tél : 06 07 83 05 26  
RCS Meaux - Credo APE : 4120B

AJ SERVICES

**COMPTES ANNUELS**

**Du 01/10/2015 au 30/09/2016**

Fait à Emerainville,

**REÇU LE**

28 JUIL. 2017

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX  
N° de Répertoire :

Désignation de l'entreprise SARL AJ SERVICES Néant  \*

Adresse de l'entreprise 3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE

Numéro SIRET \* 50367342800028

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 12 Durée de l'exercice précédent \* 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				30092016	30092015	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	45	134	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	900	900	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>945</b>	<b>1 034</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	152 225	113 727
		Autres * (3)	072	074	31 256	20 949
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	20 105	10 197	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>203 585</b>	<b>144 874</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>204 530</b>	<b>145 908</b>
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>	
				<b>1</b>	<b>2</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 500	4 500	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		750	750	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131				
	Report à nouveau	134		57 394	16 360	
	Résultat de l'exercice	136		47 508	41 034	
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>110 152</b>	<b>62 644</b>
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		41 763	35 787	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169		52 615	47 477	
	Produits constatés d'avance	174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>94 378</b>	<b>83 264</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>204 530</b>	<b>145 908</b>	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Statut obligatoire, article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts Désignation de l'entreprise : **SARL AJ SERVICES**

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
		13 0 0 9 2 0 1 6	13 0 0 9 2 0 1 5				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209		210			
	Production vendue <span style="float:right">biens services *</span>	215		214			
		217		218	404 493	394 472	
	Production stockée * <span style="float:right">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	92	1	
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			232	404 590	394 473	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	927	1 210	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : <span style="float:right">(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)</span>			242	81 311	69 248	
	Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float:right">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)</span>	243	424	244	2 467	593	
	Rémunérations du personnel *			250	216 119	216 317	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	47 893	51 993	
	Dotations aux amortissements *			254	89	89	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges <span style="float:right">dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</span>	259		262	248	8	
		260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	349 053	339 458		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	55 531	55 015		
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers <span style="float:right">(III)</span>		280				
	Produits exceptionnels <span style="float:right">(IV)</span>		290				
	Charges financières <span style="float:right">(V)</span>		294	20			
	Charges exceptionnelles <span style="float:right">dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)</span>	347		300	224	9 544	
		348					
	Impôts sur les bénéfices * <span style="float:right">(VII)</span>			306	7 779	4 437	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>			310	47 508	41 034		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	47 508	314		
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	7 779			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	7 959		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		987			
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)				127		
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	981		989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
Divers ZFA (44 quaterdecies)	345		344				
Investissements outre-mer		344					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655					
					138		
					990		
						342	
						350	
						18 942	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	44 304	354		
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	44 304	372		

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1-1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	267		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 630		
TOTAL	3 898		
Prêts, autres immobilisations financières	900		
TOTAL	900		
TOTAL GENERAL	4 798		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			267	267
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 630	3 630
TOTAL			3 898	3 898
Prêts, autres immobilisations financières			900	900
TOTAL			900	900
TOTAL GENERAL			4 798	4 798

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	133	89		222
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 630			3 630
TOTAL	3 763	89		3 853
TOTAL GENERAL	3 763	89		3 853

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	89				
TOTAL	89				
TOTAL GENERAL	89				

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	89		
--	----	--	--

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	900	900	
Autres créances clients	152 225	152 225	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 972	11 972	
Divers état et autres collectivités publiques	13 942	13 942	
Débiteurs divers	342	342	
<b>TOTAL</b>	<b>184 381</b>	<b>184 381</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	41 763	41 763		
Personnel et comptes rattachés	17 215	17 215		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 278	29 278		
Impôts sur les bénéfices	4 452	4 452		
Autres impôts taxes et assimilés	1 457	1 457		
Autres dettes	214	214		
<b>TOTAL</b>	<b>94 378</b>	<b>94 378</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Part Sociale	75.0000	100			100

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	6 750
<b>Total</b>	<b>6 750</b>

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mille dix sept,  
Le 12 juin,  
A quatorze heures,

Monsieur Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES, associé unique de la Société à responsabilité limitée AJ SERVICES, au capital de 7 500 €, dont le siège social est 3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le n° 503 673 428 est présent.

**APRES AVOIR EXPOSE QUE :**

Monsieur Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES, gérant associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été adressés le 16 Janvier 2017 à l'associé unique, soit dans le délai de six mois à compter de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique, au siège social, dans les délais réglementaires.

**A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :**

- approbation des comptes de résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2016
- quitus à la gérance
- rémunération du gérant
- affectation des résultats
- constatations des conventions relatives à l'article L223-19 du code de commerce
- pouvoirs en vue des formalités

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 47 508,24€.

*CA*

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve le montant global des dépenses et des charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés.

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2016 de la façon suivante :

- Report à nouveau créditeur 2015	57 393,87 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2016	47 508,24 €
	-----
- Dividendes et précompte	- 20 475,00 € (dividende de 100 € par part) (précompte de 54,75 € par part)
Soit un solde total du report à nouveau créditeur de	84 427,11 €

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue durant les trois précédents exercices.

### **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, l'associé unique prend acte qu'un rapport spécial a été établi à savoir :

Un bail commercial a été établi avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES d'un loyer de 14 200 € pour l'exercice 2015/2016.

Une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 14 400 € HT.

### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique prend note qu'aucune rémunération de gérance n'a été versée pendant l'exercice 2015/2016. Il en sera de même pour l'exercice 2016/2017.

Le gérant pourra prétendre, en outre, sur justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

### **CINQUIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique présent et le Gérant.

Le Gérant,

M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES

**Eur A.J. SERVICES**  
3 rue Beaubourg - 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 506 651 426 00028  
RCS Nanterre - Code APE : 4120B  
Tél. 06 07 88 05 26

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

**RAPPORT DE GESTION**  
**De la gérance à l'assemblée générale ordinaire**

Messieurs,

Conformément à la loi et à l'article 20 des statuts, je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2016.

**I - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice clos le 30 Septembre 2016, d'une durée de 12 mois, la société a réalisé un chiffre d'affaires de **404 590 €**.

Parallèlement, les charges d'exploitation s'établissent au 30 Septembre 2016 à **349 058 €**.

De ce fait, le résultat d'exploitation ressort un bénéfice à hauteur de **47 508,24 €** au 30 Septembre 2016.

Ce résultat est à la hauteur de mes attentes.

**II - RESULTATS - PROPOSITION D'AFFECTATION**

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **47 508,24 €**.

Je vous propose par ailleurs de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2016, à savoir :

- Report à nouveau créateur 2015	57 393,87 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2016	47 508,24 €
	-----
- Dividendes et précompte	- 20 475,00 € (dividende de 100 € par part) (précompte de 54,75 € par part)
Soit un solde total du report à nouveau créateur de	84 427,11 €

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue durant les trois précédents exercices.

**III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

Un rapport spécial a été établi sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du code de commerce dont nous vous demanderons son approbation à savoir :

CA

- un bail commercial au 3 rue Beaubourg 77184 Emerainville à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013, avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES,
- une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est DA COSTA GONCALVES Antonio.

#### **IV – REMUNERATION DU GERANT**

Pour l'exercice en cours, aucune rémunération de gérance n'a été prise.

Aucune rémunération de gérance ne sera versée pour l'année 2016/2017.

Je vous demande par ailleurs d'accepter que me soient remboursés, sur présentation des justificatifs, les frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de mon mandat.

#### **V – QUITUS**

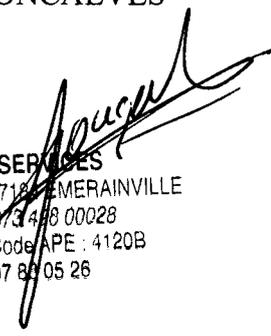
Je vous remercie de bien vouloir me consentir quitus de ma gestion pour cet exercice et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utile de me demander.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à Emerainville,  
Le 25 mai 2017

Le Gérant,

M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES

  
Eurl A.J. SERVICES  
3 rue Beaubourg - 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 503 673 448 00028  
RCS Meaux - Code APE : 4120B  
Tél. 06 07 80 05 26

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**

A l'Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle du 12 juin 2017  
Sur les conventions visées à l'article L-223-19 du code de Commerce

Messieurs,

Conformément à l'article L-223-19 du code de Commerce, je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son gérant, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Je vous précise qu'il existe une convention entrant dans le champ d'application de l'article L-223-19 du code de Commerce, à savoir :

Un bail commercial avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES a été établi et un loyer a été comptabilisé et payé pour la somme de 14 200,00 € sur l'exercice.

Une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 14 400 € HT.

Je vous demande d'approuver cette convention.

La Gérance  
Eurl A.J. SERVICES  
3 rue Beaubourg - 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 503 673 428 00028  
RCS Meaux - Code APE : 4120B  
Tel. 06 07 86 05 26